



Cloturer un perp suite à une fin de droit au chômage

Par **fabandco**, le **28/01/2009** à **17:01**

Bonjour,

RMIste suite à une fin de droit aux allocations chômage, j'ai demandé à ma banque (crédit agricole) fin septembre 2008, la clôture de mon Plan Épargne Retraite afin de pouvoir récupérer le solde de mes cotisations.

En lisant le contrat, j'ai bien vérifié qu'une fin de droit à l'allocation chômage permettait une telle opération.

Or, malgré une attestation des assedics, une attestation de la CAF, la banque refuse toujours de me verser cette somme. Pour eux, je ne leur fourni pas les bons justificatifs.

J'ai déjà envoyé une lettre en recommandée qui est restée sans réponse...

J'aimerais savoir ce que je pourrais faire pour faire avancer les choses. Quels sont mes droits? Quels sont mes recours?..

Merci par avance de vos réponses.

Fab

Par **Tisuisse**, le **28/01/2009** à **19:08**

Bonjour,

Vous avez écrit à votre agence du Crédit Agricole et vous avez essayer un refus ou pas

obtenu de réponse.

Adressez la copie de votre LR/AR au siège à l'attention du médiateur de la banque. En principe, si une décision est prise en votre faveur par ce médiateur, votre agence et le siège social vont suivre.

Par **fabandco**, le **29/01/2009** à **09:36**

Je vais essayer. Merci beaucoup!